



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Dimilin TB-2

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

### 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Dimilin TB-2

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Chemtura Manufacturing UK Limited  
Tenax Road, Trafford Park  
Manchester  
Royaume Uni  
M17 1WT

Service de les clients: +44 161 875 3800  
Préparé par msdsrequest@chemtura.com

Autres informations pour la présente fiche de sécurité :  
msdsrequest@chemtura.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +44 (0) 1235 239 670  
Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de la Fiche de sécurité.

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

## **Dimilin TB-2**

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

terme.

### **Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Irritant

Dangereux pour l'environnement

R36: Irritant pour les yeux.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H319  
H410

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

**Élimination:**

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### **2.3 Autres dangers**

Pas d'information disponible.

## Dimilin TB-2

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

### 3. Composition/ informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
acide citrique	77-92-9 201-069-1	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - < 30
acide hexa-2,4-diénoïque	110-44-1 203-768-7	Xi; R36/37	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 10
Diflubenzuron	35367-38-5 252-529-3	N; R50/53 Xn; R48/20/21/22 N; R50/53	STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Aquatic Chronic 1; H410	2

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
Appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver à l'eau chaude et au savon.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous  
les paupières. Pendant au moins 15 minutes.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Appeler un médecin.

## ***Dimilin TB-2***

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : effets irritants

Risques : effets irritants

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse  
Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Eau pulvérisée

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques  
Vêtement complet résistant au feu

Information supplémentaire : Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

**Dimilin TB-2**

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Éviter la formation de poussière.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**7. Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -  
Ne pas fumer.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec et frais.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Possibilité d'explosion lors de l'application de poussière.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Insecticide

**8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
saccharose	57-50-1	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	2005-02-01	FR VLE
Cellulose	9004-34-6	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	2012-07-01	FR VLE

## **Dimilin TB-2**

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

kaolin (Particulates)	1332-58-7	VME	10 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
-----------------------	-----------	-----	----------	------------	--------

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains : Gants imperméables

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **9. Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : comprimé

Couleur : blanc, à, blanc cassé

Odeur : piquante

Seuil olfactif : donnée non disponible

Point d'éclair : non applicable

Température d'inflammation : non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : Non-explosif

Limite d'explosivité, : Non-explosif

## **Dimilin TB-2**

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

supérieure  
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.  
Température d'auto-  
inflammabilité : 250 °C  
pH : 3 - 5

Point/intervalle de fusion : Note: donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Note: non applicable

Pression de vapeur : non applicable  
Densité : 0.6 - 0.8 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative : à donnée non disponible  
Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : POW:  
log Pow:  
donnée non disponible

Solubilité dans d'autres  
solvants : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Note: non déterminé

Viscosité, cinématique : Note: non applicable

Densité de vapeur relative : non applicable  
Taux d'évaporation : donnée non disponible

### **9.2 Autres informations**

Pouvoir oxydant : Note: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### **10.4 Conditions à éviter**

## **Dimilin TB-2**

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants  
Acides forts et bases fortes

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone  
oxydes d'azote (NOx)

Décomposition thermique : Note: donnée non disponible

## **11. Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 10,000 mg/kg  
Espèce: rat  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë par voie orale  
acide citrique : DL50: 3,000 mg/kg  
Espèce: rat

acide hexa-2,4-diénoïque : DL50: > 3,200 mg/kg  
Espèce: rat

Diflubenzuron : DL50: > 4,640 mg/kg  
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 3.52 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Espèce: rat  
Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte  
L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë par inhalation  
Diflubenzuron : CL50: > 2.49 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Espèce: rat



## **Dimilin TB-2**

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 20,000 mg/kg  
Espèce: rat  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë par voie cutanée  
Diflubenzuron : DL50: > 2,000 mg/kg  
Espèce: rat

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Irritation de la peau : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Irritation de la peau acide citrique : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

acide hexa-2,4-diénoïque : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Diflubenzuron : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Irritation des yeux : Remarques: Irritation des yeux

Irritation des yeux acide citrique : Espèce: lapin  
Résultat: Irritant pour les yeux.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

acide hexa-2,4-diénoïque : Espèce: lapin  
Résultat: Irritant pour les yeux.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Diflubenzuron : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

## ***Dimilin TB-2***

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

- Sensibilisation : Espèce: cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Remarques: Non sensibilisant.  
L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.
- Sensibilisation acide hexa-2,4-diénoïque : Espèce: cochon d'Inde  
Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
  
Test épicutané  
Espèce: Homme  
Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Diflubenzuron : Espèce: cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
- Mutagenicité sur les cellules germinales  
acide citrique : Test de Ames  
Résultat: négatif  
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli  
  
In Vitro mammalian Cell Gene Mutation Test  
Résultat: négatif
- acide hexa-2,4-diénoïque : Test de Ames  
Résultat: négatif  
  
test in vitro  
Résultat: positif  
Méthode: Mutagenicité (Essai de cytogénétique in vitro sur le mammifère)  
  
Synthèse non programmée du DNA (UDS)  
Résultat: négatif
- Diflubenzuron : Test de Ames  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 471  
  
Des cellules ovariennes d'hamster chinois (CHO)

## ***Dimilin TB-2***

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Synthèse non programmée du DNA (UDS)  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo  
acide citrique

: test in vivo  
Espèce: rat  
Résultat: négatif

acide hexa-2,4-diénoïque

: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: souris  
Méthode: Mutagenicité: Essai du micronoyau  
Résultat: négatif

Diflubenzuron

: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: souris  
Dose: 0, 15, 150 and 1500 mg/kg bw/a  
Résultat: négatif

### **Mutagenicité Evaluation**

Remarques

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité Evaluation**

Remarques

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction Evaluation**

Remarques

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique**

: Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées**

Diflubenzuron

: Espèce: chien, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Organes cibles: Foie, rate  
Dose: 0, 2, 10, 50 and 250 mg/g bw/d  
Durée d'exposition: (364 jr)

## **Dimilin TB-2**

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

: Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Évaluation toxicologique**

## **12. Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour le poisson :  
Remarques:  
L'information se rapporte au composé principal.

Toxicité pour le poisson  
acide citrique : CL50: 1,516 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
  
Espèce: Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

CL50: 440 - 760 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Diflubenzuron : CL50: > 0.13 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
  
Espèce: Cyprinodon sp. (Vairon)  
Essai en dynamique  
CL50: > 0.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

CL50: > 0.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Brachydanio rerio

NOEC: 0.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et : CE50: 0.000112 mg/l

## ***Dimilin TB-2***

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

les autres invertébrés  
aquatiques

Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Daphnia magna  
Remarques:  
L'information fournie est basée sur les données de  
substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

acide citrique : CE50: 85 - 1,535 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Espèce: Daphnia magna

acide hexa-2,4-diénoïque : CE50: 353.54 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Daphnia magna  
Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Diflubenzuron : CE50: 0.0026 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Daphnia magna

Toxicité pour les algues : Remarques:  
L'information se rapporte au composé principal.

Toxicité pour les algues  
acide hexa-2,4-diénoïque

: CI50: 2,243 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Chlorella  
Inhibition de la croissance

Diflubenzuron : CE50: > 0.3 mg/l  
Durée d'exposition: 120 h  
Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)

CE50: > 0.2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)

NOEC: 0.2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)

Diflubenzuron : 100

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques (Toxicité

: Remarques:  
L'information se rapporte au composé principal.

## ***Dimilin TB-2***

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

chronique)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Diflubenzuron : NOEC: 0.00004 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité  
acide citrique : aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
85 %

acide hexa-2,4-diénoïque : aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
95 %

Diflubenzuron : Résultat: Difficilement biodégradable.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation  
acide citrique : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 0.01

Diflubenzuron : Facteur de bioconcentration (FBC): 320

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Mobilité : Remarques:  
donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT),  
ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Autres effets néfastes**

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours  
d'eau ou le sol.

## ***Dimilin TB-2***

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **14. Informations relatives au transport**

#### **ADR**

Numéro ONU : 3077  
Nom d'expédition des Nations unies : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Diflubenzuron)  
Classe(s) de danger pour le transport : 9  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (E), packed goods, Transport par conteneurs  
Dangereux pour l'environnement : oui

#### **IATA**

Numéro ONU : 3077  
Description des marchandises : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Diflubenzuron)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Dangereux pour l'environnement : oui

#### **IMDG**

Numéro ONU : 3077

## ***Dimilin TB-2***

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,  
SOLID, N.O.S.  
(Diflubenzuron)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

No EMS Numéro 1 : F-A

No EMS Numéro 2 : S-F

Polluant marin : oui  
Diflubenzuron

### **RID**

Numéro ONU : 3077

Description des marchandises : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Diflubenzuron)

Classe(s) de danger pour le transport : 9

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M7

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

Dangereux pour l'environnement : oui

## **15. Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
Dangereux pour l'environnement  
9a  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Dimilin TB-2

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

### 16. Autres informations

#### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R36	Irritant pour les yeux.
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R48/20/21/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Carechem24 International Worldwide Coverage - Chemtura Corporation

#### Téléphone en cas d'urgence

<u>Europe:</u>	All European Countries	+44 (0) 1235 239 670
<u>Asia Pacific:</u>	East / South East Asia – Regional Number	+65 3158 1074
	Australie	+61 2801 44558
	Nouvelle-Zélande	+64 9929 1483
	Chine Taiwan	+86 10 5100 3039
	Japon	+81 345 789 341
	Indonésie	00780 3011 0293
	Malaisie	+60 3 6207 4347
	Thaïlande	001800 1 2066 6751
	Corée	+65 3158 1285
	Viêt Nam	+65 3158 1255
	Inde	+65 3158 1198
	Pakistan	+65 3158 1329
	Philippines	+65 31581203



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Dimilin TB-2

Version 0.0

Date de révision 00.00.0000

Date d'impression 30.04.2014

	Sri Lanka	+65 3158 1195
	Bangladesh	+65 3158 1200
<u>Middle East / Africa:</u>	Arabic speaking countries	+44 (0) 1235 239 671
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670
<u>America</u>	United States / Canada	001866 928 0789
<u>Latin America:</u>	Brazil	+55 113 711 9144
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670
	Mexico	+52 555 004 8763

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.